

Le 25 mars 2024

Par SDÉ

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

Objet : Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité – mise à jour annuelle 2023 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4245-2023
Notre référence : LTG07551

Chère consœur,

Le Coordonnateur dépose ses réponses aux demandes de renseignements n°1 et n° 2 de la Régie de l'énergie dans le dossier en rubrique, comme pièces **HQCF-2, documents 1 et 2**. Il dépose également le *registre des entités visées par les normes de fiabilité*, comme pièces révisées **HQCF-1, documents 3 et 4**.

Finalement, il indique déposer par la présente l'affirmation solennelle de confidentialité relative à la pièce B-0008.

Toutefois, le Coordonnateur finalise présentement certaines discussions à l'interne et l'externe quant à l'opportunité de maintenir sa demande de confidentialité relativement à la pièce B-0009. Il demande à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire jusqu'au 3 avril prochain afin de finaliser ces vérifications. S'il devait maintenir sa demande de confidentialité pour cette pièce, il déposerait alors à cette occasion l'affirmation solennelle y étant associée.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) *Joelle Cardinal*

JOELLE CARDINAL

JC/jl